

**MAIRIE de Tallecourt**Service urbanisme  
25400 Tallecourt

(à rappeler dans toute correspondance)

**DOSSIER N° PC 025 555 21 A0004**  
Déposé le : 06/07/2021Sur un terrain sis à : Rue sous Bois  
Et cadastré : 555 AE 40

Pour : Création d'une maison individuelle

**DESTINATAIRE****Monsieur MACIAS Arnaud****13 A Rue Albert Parrot****25400 AUDINCOURT**Autorité compétente : Maire au nom de la commune  
Affaire suivie par Pays de Montbéliard Agglomération  
Service Autorisation du Droit des Sols

Vincent Jouet

Tel : 03.81.31.89.41

[Vincent.jouet@agglo-montbeliard.fr](mailto:Vincent.jouet@agglo-montbeliard.fr)**OBJET : Retrait avant décision d'un Permis de construire, RECOMMANDE A.R.****REF. : Notre lettre vous notifiant nos délais d'instruction en date du : 23/07/2021****Votre courriel du 13/09/2021**

Monsieur,

Par lettre susvisée, vous me demandez de procéder à l'annulation du dossier **N° PC 025 011 21 A0005** décrit dans le cadre ci-dessus, et qui est à l'heure actuelle en cours d'instruction dans mes services.

J'ai pris bonne note de cette décision et vous fais connaître que votre dossier a été déclaré sans suite. Par voie de conséquence, la lettre de notification des délais d'instruction, citée en référence, fixant la date limite avant laquelle une décision devait vous être notifiée devient désormais sans objet.

Je conserve cependant pour mes archives un exemplaire de ce dossier et vous fais retour des autres exemplaires en ma possession.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

À TAILLECOURT, le 20/10/2021  
Le Maire

Pour le Maire, l'Adjoint délégué



La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.421-2-4 du Code de l'Urbanisme.